

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles

Rapport d'activité

2008-2009



Table des matières

- 3** **Mot de la direction**
- 4** **Le comité de liaison**
- 5** **Bilan des travaux**
- 5** *Révision de l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*
- 6** *Cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier*
- 7** *Contrôle de l'accès aux emprises de lignes de transport*
- 8** *Tensions parasites : suivi des dossiers de producteurs*
- 8** *Efficacité énergétique en milieu agricole et programmes liés*
- 10** *Autres dossiers*
- 11** **Documents produits**

Le comité de liaison

Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles (UPA) est une table d'échanges qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations et de constituer un forum sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce notamment aux échanges d'information, au partage des points de vue sur différents dossiers et à l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.

Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.

Mot de la direction

L'Union des producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec présentent le rapport d'activité 2008-2009 de leur comité de liaison, qui exceptionnellement couvre les deux dernières années de ses travaux.

Cette collaboration, maintenue depuis près de quinze ans, résulte d'une volonté réciproque de consolider et d'adopter des positions communes relativement aux activités de l'UPA et d'Hydro-Québec qui ont une incidence sur les milieux agricole et forestier. Le présent rapport confirme à nouveau l'efficacité de cette approche et témoigne des efforts déployés pour créer les conditions favorables à la discussion, à la compréhension et à la concertation entre les deux organisations.

En 2008, des discussions se sont poursuivies quant à la fréquentation des emprises par des utilisateurs non autorisés. Des démarches ont été amorcées en vue de trouver des moyens de contrôle appropriés et de produire des outils de sensibilisation du public à cette question.

Un suivi a été assuré auprès des représentants des fédérations de l'UPA de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-Valleyfield relativement à la présence de portiques en bois sur la ligne Boucherville – Saint-Césaire et à leur démantèlement. Les discussions ont également porté sur l'élaboration par l'UPA d'un cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier.

En 2009, à la demande de l'UPA, un comité technique a reçu le mandat de réviser l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Les travaux se poursuivront en 2010.

Le comité de liaison a de plus sensibilisé le ministère des Transports du Québec aux problèmes posés par l'emploi d'essences d'arbres non appropriées dans les haies brise-vent qui longent les terres agricoles.

Enfin, l'efficacité énergétique en milieu agricole a fait l'objet d'une partie des travaux du comité de liaison. Des présentations ont été faites sur la mise en marché de nouveaux produits et sur les activités de sensibilisation destinées à mieux faire connaître l'ensemble du programme chez les producteurs.

Nous ne saurions conclure sans remercier tous les membres du comité de liaison et des différents comités de travail pour leur engagement et leur disponibilité.

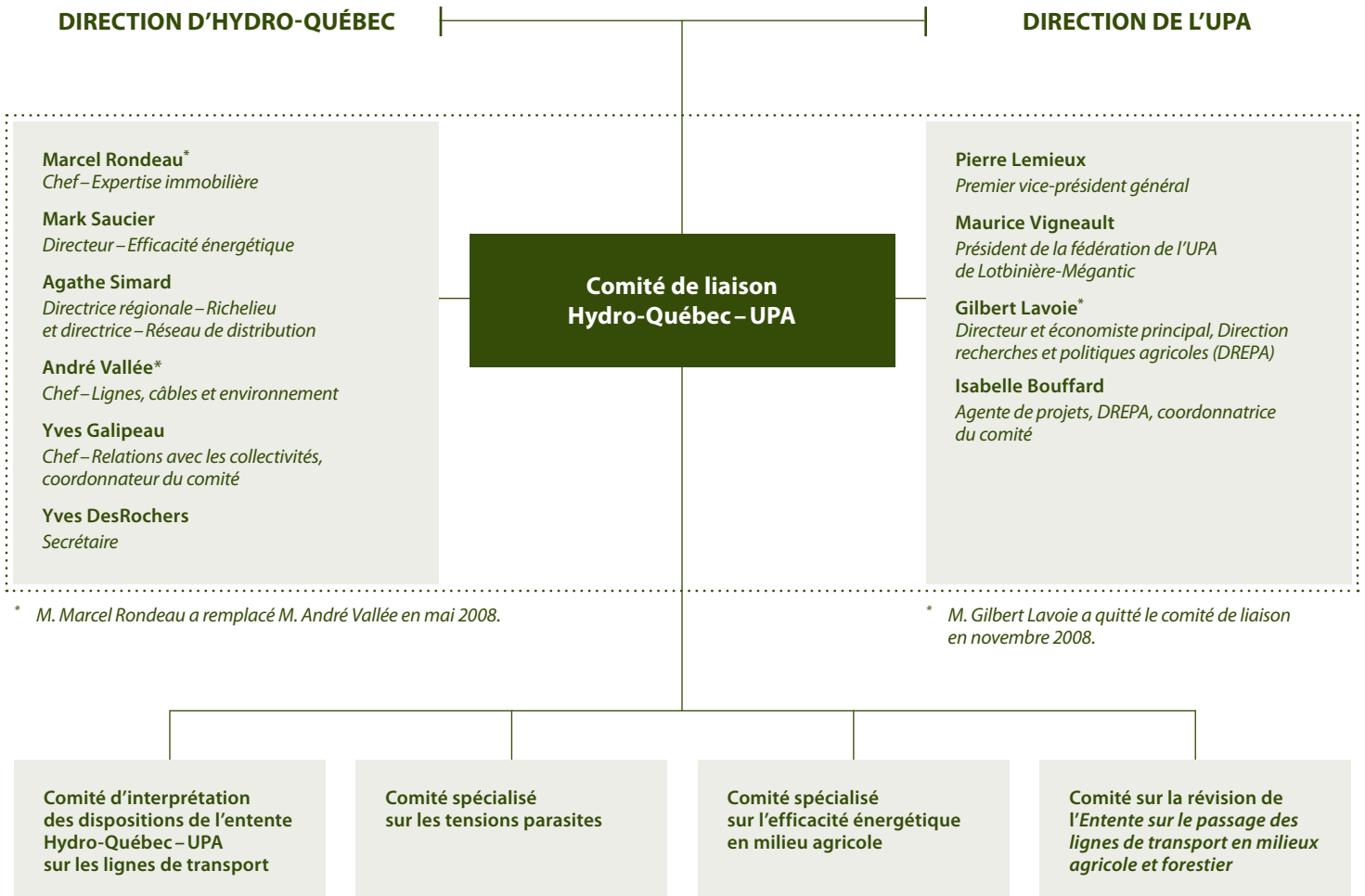
Marie-José Nadeau

*Vice-présidente exécutive –
Affaires corporatives
et secrétaire générale
Hydro-Québec*

Pierre Lemieux

*Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles*

2008-2009 Le comité de liaison



Principaux sujets traités en 2008-2009

Le comité de liaison Hydro-Québec - UPA a tenu cinq réunions de travail au cours de la période 2008-2009. Plusieurs dossiers ont retenu son attention, notamment :

- la révision de l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier ;
- le cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier ;
- le contrôle des accès aux emprises de lignes de transport ;
- l'efficacité énergétique en milieu agricole et les programmes associés.

2008-2009 *Bilan des travaux*

Refléter l'évolution des pratiques

Révision de l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier

En 2009, le comité de liaison Hydro-Québec – UPA a confié à un comité technique le mandat de réviser l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Il s'agit de la deuxième refonte depuis la conclusion de l'entente en 1986. Des modifications au texte ont cependant été apportées au cours des années afin que l'Entente reflète les besoins des deux parties.

Il faut rappeler que des échanges ont eu lieu depuis 2006, au sein du comité de liaison, relativement au souhait de l'UPA de mettre en place un cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier. C'est dans ce contexte que l'UPA a transmis une demande formelle de révision de l'Entente à Hydro-Québec à la fin de 2008.



Les travaux du comité technique, amorcés en mai 2009, visent à améliorer le contenu de l'Entente au regard de l'évolution des pratiques agricoles et forestières. Ils devraient conduire à l'élaboration de mesures et avenues destinées à favoriser une plus grande équité intergénérationnelle et interrégionale, dans le respect des principes qui régissent les compensations financières actuelles.

Les travaux du comité technique devraient se conclure au cours de 2010.

Historique de l'Entente

Au début des années 1980, l'UPA et Hydro-Québec ont cherché à définir une méthode de compensation uniforme des producteurs touchés par la construction de lignes de transport d'électricité qui serait applicable à l'ensemble du territoire québécois. Les deux organisations ont alors mis en place une table de concertation — qui deviendra le comité de liaison par la suite — afin de mieux comprendre les contraintes propres à leurs activités respectives.

Ces échanges ont conduit à la signature, en 1986, de l'Entente Hydro-Québec – UPA sur le passage des lignes de transport et de répartition en milieux agricole et forestier. Cette entente a fait l'objet de modifications relatives aux producteurs forestiers en 1988.

En 1998, un comité mandaté par le comité de liaison a, de nouveau, révisé l'Entente. L'objectif était de la rendre plus fonctionnelle et de l'adapter aux besoins des deux parties sans toutefois modifier les principes qui régissent les compensations financières. Les modifications proposées portaient essentiellement sur l'atténuation des impacts et sur les compensations. C'est à l'occasion de cette réédition, en septembre 1999, que l'Entente a pris le nom d'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier.

***Baliser les relations
entre les promoteurs
et le monde agricole
et forestier***

Cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier

Lors de rencontres du comité de liaison tenues en 2008, l'UPA a rendu compte de l'avancement du dossier relatif à la définition de son cadre général d'implantation des projets énergétiques en milieux agricole et forestier. Les représentants d'Hydro-Québec ont profité de l'occasion pour souligner l'importance d'amorcer des échanges entre les différents partenaires et organisations qui seraient concernés par ce sujet. Hydro-Québec a aussi manifesté son intérêt à participer aux comités ou groupes de travail qui seraient créés ultérieurement pour échanger sur ce dossier.

Le cadre proposé par l'UPA a pour objectif de baliser les relations entre les promoteurs et le monde agricole et forestier dans le contexte particulier de la mise en œuvre de projets liés à l'énergie. Il s'appliquerait aux différents types de projets énergétiques implantés dans ces milieux et couvrirait l'ensemble des étapes de réalisation, de la localisation optimale des ouvrages aux compensations versées aux propriétaires des terrains.



**Prévenir les accidents
et assurer la quiétude
des lieux**

Contrôle de l'accès aux emprises de lignes de transport

Des discussions se sont poursuivies au sein du comité de liaison quant à la fréquentation des emprises par des personnes non autorisées. On a notamment abordé la responsabilité civile d'un producteur en cas d'accident d'un tiers à l'intérieur d'une servitude de transport d'électricité ainsi que le type de mesures qui pourraient être mises de l'avant pour réduire les risques de tels accidents.

Des démarches ont été faites auprès du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et de la Fédération régionale de l'UPA de la Rive-Nord afin d'approfondir la réflexion sur la problématique d'accès aux emprises et de discuter des moyens de contrôle envisageables. Il a été question des outils d'information à employer dans le cadre d'une campagne de sensibilisation.

Des panneaux interdisant l'accès et soulignant la présence de terrain privé ont été produits en 2009. Ces panneaux seront distribués au cours de 2010 dans les secteurs où cette situation est vécue de façon plus aigüe. Des articles sur le sujet seront aussi publiés dans des journaux régionaux.



Tensions parasites : suivi des dossiers de producteurs

Au cours de la période 2008-2009, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a effectué des interventions techniques dans plus de 300 exploitations agricoles. À sa demande ou à celles de clients, Hydro-Québec est intervenue dans une cinquantaine de dossiers. De ce nombre, 18 cas ont nécessité des corrections au réseau de distribution d'électricité.

	2008	2009
Producteurs ayant sollicité le MAPAQ	170	143
Exploitations dans lesquelles le MAPAQ est intervenu	164	138
Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue	22	28
Cas ayant nécessité des corrections au réseau de distribution d'Hydro-Québec	9	9

Efficacité énergétique en milieu agricole et programmes liés

L'efficacité énergétique en milieu agricole a continué de susciter de l'intérêt au sein du comité de liaison. Le bilan 2008-2009 du programme Produits efficaces – Équipements agricoles d'Hydro-Québec montre une augmentation du nombre de gigawattheures (GWh) économisés chez la clientèle agricole et du nombre de produits économiseurs d'énergie achetés par cette dernière.

Durant cette période, le volume d'énergie économisée a plus que doublé, passant de 5,3 GWh en 2008 à 10,7 GWh en 2009. L'achat de produits économiseurs d'énergie offerts dans le cadre du programme a connu un bond considérable en 2009 : près de 67 000 produits ont été achetés contre 15 657 en 2008. Ce net succès provient surtout des ventes de produits d'éclairage agricole.

Les remises en argent à l'achat d'un des produits ciblés par le programme ont crû d'environ 30 % de 2008 à 2009. Près de 1,9 M\$ ont ainsi été remis aux consommateurs agricoles durant ces deux années.

En 2008, un nouveau produit – l'échangeur à plaques – a rejoint le programme. En plus de réduire de 55 % la consommation d'énergie du compresseur du réservoir à lait, l'échangeur à plaques augmente la durée de vie du compresseur et limite les risques de surchauffe. À lui seul, cet échangeur a suscité 468 demandes de remise de la part des exploitants agricoles.

C'est aussi au cours de 2008 que l'offre de remise relative aux ventilateurs a été commercialisée.

2008 : arrivée de l'échangeur à plaques

**2009 : année record
d'économie d'énergie
liée au programme**

En 2009, Hydro-Québec a remis plus de 1 M\$ aux producteurs agricoles qui ont acquis des produits couverts par le programme Produits efficaces – Équipements agricoles. Fait à noter, durant cette seule année, la clientèle agricole a économisé plus d'énergie que durant la période 2006-2008. Cette situation est notamment attribuable au fait que les producteurs agricoles sont de plus en plus sensibilisés aux nouvelles solutions d'éclairage offertes sur le marché.

Des efforts ont aussi été consacrés aux activités de promotion de nombreux produits : éclairage et ventilation, moteurs, réfrigération commerciale, tapis chauffants pour l'élevage porcin et échangeurs à plaques pour la production laitière.

Le programme Projets d'initiatives structurantes en technologies efficaces (PISTE) a par ailleurs permis le financement de plusieurs projets agricoles en 2008 et en 2009, avec un budget de 350 000 \$.

On peut enfin rappeler que les producteurs agricoles sont maintenant admissibles au programme Appui aux initiatives – Systèmes industriels pour la construction ou la rénovation de leurs installations.



Activités d'efficacité énergétique dans le marché agricole – 2008-2009

Type d'appareil	Nombre de demandes acceptées		Nombre de produits achetés		Remise en argent d'Hydro-Québec (\$)		Volume d'énergie économisée (GWh)	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Équipements								
Tapis chauffants	29	47	1 300	1 647	60 240	79 451	1,6	2,1
Ventilateurs	33	63	83	221	11 596	33 588	0,1	0,2
Échangeurs à plaques	468	376	468	377	660 000	565 500	1,3	1,1
Total annuel	530	486	1 851	2 245	731 836	678 539	3,0	3,4
Total 2008-2009	1 016		4 096		1 410 375		6,4	
Éclairage et moteurs								
Éclairage agricole	124	366	13 802	66 662	87 705	383 114	2,3	7,3
Moteurs	1	1	4	1	228	365	0,0	0,0
Total annuel	125	367	13 806	66 663	87 933	383 479	2,3	7,3
Total 2008-2009	492		80 469		471 412		9,6	



Autres dossiers

Énergie éolienne

De l'information a été diffusée au comité de liaison au sujet des deux premiers appels d'offres d'énergie éolienne (1 000 MW et 2 000 MW). Le comité a également pris note des conditions du troisième appel d'offres, portant sur deux blocs de 250 MW d'énergie éolienne: l'un doit être issu de projets autochtones et l'autre, de projets communautaires.

Hydro-Québec a fourni aux membres du comité divers documents sur l'énergie éolienne, tels que des cartes de localisation des projets et des tableaux synthèses provenant de sections de son site Web traitant des achats d'électricité.

Remplacement des portiques en bois de la ligne Boucherville – Saint-Césaire

Deux rencontres d'information entre des représentants de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et d'Hydro-Québec ont eu lieu en juin et décembre 2008. On y a discuté des impacts liés à la présence de nombreux portiques en bois le long de la ligne à 230 kV reliant les postes de Boucherville et de Saint-Césaire. Un suivi a aussi été assuré auprès des représentants de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield.

Dans le cadre de la planification globale du réseau de transport de la grande région de Montréal, Hydro-Québec prévoit démanteler des tronçons de cette ligne ou les reconstruire avec des pylônes métalliques. Certains de ces tronçons avaient dû être reconstruits à la suite du verglas de 1998. Il est à noter que 37 portiques en bois ont été enlevés en mars 2009; un nombre équivalent sera retiré au cours de l'hiver 2010.

Haies brise-vent en bordure de terres agricoles drainées

Le comité de liaison a été sensibilisé au fait que des producteurs agricoles sont préoccupés par l'utilisation de certaines essences d'arbres pour la création d'une haie brise-vent adjacente à la ligne des Cantons – Hertel, le long de l'autoroute 10. Ces essences nuiraient à des réseaux de drainage souterrains implantés à proximité.

En 2009, la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) et à Hydro-Québec d'éviter l'emploi d'essences d'arbres potentiellement nuisibles aux réseaux de drainage pour la création de haies brise-vent en milieu agricole.

Le comité de liaison a adressé une lettre au MTQ pour, d'une part, souligner les problèmes que pose l'utilisation d'essences non appropriées dans les haies brise-vent longeant les terres agricoles et, d'autre part, l'inviter à communiquer avec les fédérations régionales de l'UPA avant d'exécuter ce type de travaux.

Étude sur l'efficacité énergétique à la ferme – Stratégies d'interventions privilégiées pour rejoindre les producteurs agricoles et les conseillers qui les desservent

L'UPA, avec l'appui financier du Conseil pour le développement agricole du Québec (CDAQ), d'Hydro-Québec et du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), a réalisé une étude visant à mieux connaître l'attitude, les attentes et les besoins des producteurs et des conseillers agricoles à l'égard de l'efficacité énergétique à la ferme. L'objectif est de proposer des stratégies permettant de mieux desservir la clientèle agricole et leurs conseillers.

Ces travaux ont conduit à des recommandations sur des stratégies d'intervention en efficacité énergétique à la ferme. L'étude est disponible sur le site Web d'Agri-Réseau (www.agrireseau.qc.ca).

Analyse des opportunités de microproduction d'électricité renouvelable en milieu agricole et forestier

Cette étude a été réalisée par l'UPA, avec la participation financière du CDAQ. Elle s'inscrit dans les orientations de la stratégie énergétique du Québec, adoptée en mai 2006, qui est favorable à la microproduction à partir d'énergies renouvelables.

L'étude avait pour but de déterminer les conditions de succès d'un programme de rachat d'électricité adapté à la réalité des producteurs québécois. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur une analyse des programmes de microproduction d'électricité existants dans d'autres territoires.

L'étude fait ressortir les avantages et inconvénients des différentes filières énergétiques et dresse un bref historique des dispositifs tarifaires qui s'appliquent au rachat d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables. Grâce à cet éclairage, on comprend mieux les facteurs qui ont favorisé l'émergence de ces filières ailleurs au Canada et dans le monde, et on saisit dans quelle mesure ils ont pu influencer sur le coût de revient des différents projets.

Les auteurs concluent leur propos par des recommandations. Ils s'attachent à définir les conditions qu'un programme de rachat d'électricité doit respecter s'il veut favoriser le développement de la microproduction d'électricité au Québec.

L'étude est disponible elle aussi sur le site Web d'Agri-Réseau (www.agrireseau.qc.ca).



Pour toute information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

Josée Pépin

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 4200

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : pepin.josee@hydro.qc.ca

Isabelle Bouffard

Union des producteurs agricoles

Téléphone : 450 679-0540, poste 8294

Télécopieur : 450 679-4943

Courriel : ibouffard@upa.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des producteurs agricoles
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Mai 2010

2010G073F



Imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant
100 % de fibres recyclées postconsommation.